



Récapitulatif des fermetures et ouvertures des quotas 2020 en zone VIId et VIIe

Mis à jour le 29 septembre 2020

Avertissement : ce document, à valeur, pédagogique, relatif aux règles de l'utilisation de la Senne au large de la Normandie Manche Est, il ne saurait remplacer les textes auxquels il fait référence. Seules les versions issues du Journal Officiel de la République française ou de l'Union Européenne, les arrêtés préfectoraux, font foi.

Zone VIId et VIIe:

- ✓ Le sous-quota de raie brunette (*Raja undulata*) attribué dans la zone CIEM VII d et VIIe est fermé pour les navires non adhérents à une OP ou adhérents à l'OP N (avis n°10 publié le 7 mai 2020)
- ✓ Le sous-quota de maquereau pour les zones Iia, Vb, VI, VII, VIIIa, b, d, e, XII et XIV est fermé (avis n° 23 publié le 29 septembre 2020)
- ✓ Le sous-quota de dorade rose attribué dans les eaux des zones CIEM V, VI, VII aux navires non adhérents d'une organisation de producteur est réputé épuisé pour l'année 2020 (avis n°12 publié le 5 juin 2020)